

Laval, le 2 mars 2021

## PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Même si nous préférons de loin rencontrer les responsables de clubs à l'occasion de l'assemblée générale départementale, la prudence nous recommande de les organiser à distance cette année, comme nous y autorisent actuellement les dispositions gouvernementales.

La date retenue est le **jeudi 25 mars 2021**.

Vous avez donc jusqu'à cette date pour nous renvoyer le coupon de validation des statuts et des rapports ainsi que le bulletin de vote.

Nous avons bien réfléchi à une procédure simple et respectant les règles en vigueur.

Par conséquent, vous trouverez en pièces jointes

➤ pour l'assemblée générale extraordinaire : les nouveaux statuts de la fédération départementale qui sont soumis à votre approbation

➤ pour l'assemblée générale ordinaire :

➡ PV assemblée générale 2020

➡ Tous les rapports (activités, financier, vérificatrice aux comptes, moral et d'orientation)

➡ Coupon de validation des statuts et des rapports, à faire remplir par chacun des votants selon les conditions suivantes :

- a) de 1 à 50 adhérents : **par le président** ou son délégué membre du conseil d'administration
- b) de 51 à 100 adhérents : **par le président et un délégué** membre du conseil d'administration
- c) de 101 à 150 adhérents : **par le président et 2 délégués** membres du conseil d'administration
- d) à partir de 151 adhérents : **par le président et 3 délégués** membres du conseil d'administration

➡ Election du tiers sortant rééligible : Alain Boussat (responsable du site internet et des formations informatiques), Jean-Pierre Noël (responsable séjours ANCV et formateur SAGA), et Marie-Jo Delsart (responsable Dictée et formation PST).

Election de M. Bernard Morice, nouvel administrateur coopté par le conseil d'administration (ancien représentant de la MSA au sein de notre conseil)

Bulletin de vote à insérer dans l'enveloppe bleue prévue à cet effet.

Nous sommes conscients que cette nouvelle manière de faire peut vous troubler mais comptons sur vous pour respecter la date de retour du coupon de validation et de l'enveloppe de vote, soit le 25 mars.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président**  
**Yvon DELCOURT**

